



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Assurer l'avenir de l'exploitation des alpages même en présence de grands prédateurs

En vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la chasse, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2023, la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) présente un nouveau concept d'exploitation des alpages à moutons et à chèvres. Ce concept vise à maintenir l'exploitation de tous les alpages et à leur offrir un soutien financier et un conseil complet. L'avenir des alpages doit être assuré malgré la présence de grands prédateurs.

Selon la nouvelle loi sur la chasse, la Confédération définit, en concertation avec les cantons, les principes régissant les mesures de protection des troupeaux. A cet égard, la question des exigences qui sont posées en matière de protection des troupeaux est essentielle (question des mesures considérées comme raisonnables). En fonction du nombre d'exigences et de leur ampleur, le risque existe que des alpages doivent être abandonnés parce que les éleveurs et éleveuses de moutons et de chèvres ainsi que les exploitants et exploitantes d'alpages ne sont plus en mesure de les remplir. Afin d'éviter cela, la CGCA a établi un nouveau concept pour l'exploitation des alpages à chèvres et à moutons. Ce concept se veut une contribution proactive à la mise en œuvre de la loi sur la chasse qui entre en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

Responsabilité élevée des exploitants

Il doit rester possible à l'avenir d'exploiter tous les alpages à chèvres et à moutons et de recevoir des paiements directs, et ce dans le respect de la protection des animaux, dont les exploitants sont responsables. En conséquence, ces derniers doivent eux-mêmes évaluer les risques sur la base de la présence supposée ou effective de grands prédateurs et décider quelles mesures appliquer ou non. Il est donc aussi compréhensible qu'ils ne mettent en œuvre des mesures de protection des troupeaux sur les alpages que lorsque cela est nécessaire. Des conflits peuvent survenir entre les mesures de protection des troupeaux choisies par les exploitants et exploitantes en fonction de leurs préférences et les bases légales concernant les paiements directs. Il convient donc d'adapter les réglementations en la matière.

Un conseil global comme mesure centrale

Il est essentiel que les exploitants et exploitantes obtiennent du soutien pour évaluer ces risques. La principale mesure consiste en un conseil global en matière d'agriculture, qui doit permettre de définir des solutions individuelles pour l'alpage en question. Cela permet d'assurer une distinction, en fonction de l'alpage concerné, entre les mesures de protection qui sont raisonnables et celles qui ne le sont pas. Mais le conseil global va encore plus loin: il englobe également des questions sur la stratégie d'exploitation future des alpages, y compris de potentielles formes de collaboration, sur les catégories d'animaux qui sont estivés et sur le choix des mesures de protection des troupeaux appropriées. Un conseil complet est donc nécessaire pour que des adaptations durables puissent être effectuées dans les alpages. Une étude publiée en 2023 et réalisée dans le canton des Grisons montre que les propriétaires d'animaux et les personnes qui exploitent des alpages veulent relever les défis futurs. Désireux de poursuivre l'exploitation de leurs alpages, ils sont aussi prêts à procéder à des adaptations pour des mesures opérationnelles et à appliquer des mesures de protection des troupeaux. Si un concept de protection des troupeaux fondé sur un conseil complet est appliqué en toute âme et conscience, les exploitants et exploitantes ont alors rempli leur devoir de diligence.

Exigence minimale d'un concept d'urgence et autorisation de nouvelles mesures de protection des troupeaux

L'exigence minimale qu'ils doivent remplir pour protéger leurs animaux contre les attaques de loups consiste à mettre sur pied un concept d'urgence, resp. à prévoir et, si besoin, à appliquer des mesures d'urgence. Cela vaut pour tous les alpages. Selon le concept présenté, de nouvelles mesures de protection des troupeaux

doivent aussi être autorisées. Le concept prévoit également l'introduction d'une nouvelle mesure de protection des troupeaux, à savoir la surveillance permanente avec des emplacements protégés pour la nuit / pâturages de mauvais temps protégés, comme option de remplacement des chiens et clôtures de protection des troupeaux. En effet, les chiens de protection des troupeaux ne peuvent pas être utilisés partout en raison de leur potentiel de conflit et il n'est souvent pas possible d'installer des clôtures de protection des troupeaux du fait de la topographie. En outre, l'utilisation exclusive de clôtures de protection (en particulier les filets synthétiques) engendre davantage de conflits avec des animaux sauvages. La surveillance permanente avec des emplacements protégés pour la nuit / pâturages de mauvais temps protégés permet de protéger plus d'alpages et donc plus d'animaux de rente, avec une charge raisonnable.

CONCEPT

Le nouveau concept, établi par Büro Alpe GmbH sur mandat de la Conférence gouvernementale des cantons alpins, peut être consulté sur: [Conférence gouvernementale des cantons alpins \(CGCA\) \(rkgk.ch\)](https://www.rkgk.ch)

(Le concept n'est disponible qu'en allemand.)

Coire, le 10 novembre 2023

Personnes de contact:

Kaspar Becker, conseiller d'Etat et président de la CGCA: 055 / 646 64 00

kaspar.becker@gl.ch

Fadri Ramming, secrétaire général de la CGCA:

081 / 250 45 61

fadri.ramming@gebirgskantone.ch

La Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. Aujourd'hui, les gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais en font partie. Initialement, le but de la CGCA se limitait à coordonner les questions en lien avec l'exploitation des forces hydrauliques. Depuis, la CGCA a étendu ses objectifs.

Aujourd'hui, elle vise une représentation commune de l'ensemble des préoccupations et des intérêts spécifiques aux régions de montagne en Suisse et à l'étranger. Cela comprend notamment les thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme, de l'énergie, des finances, de la circulation et de la politique extérieure (collaboration avec les régions alpines limitrophes). La superficie des huit cantons regroupés dans la CGCA représente 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans ces huit cantons. La densité démographique moyenne dans le périmètre de la CGCA est de quelque 84 habitants par kilomètre carré (en Suisse: 215 habitants/km²).

Plus d'informations sur www.gebirgskantone.ch.